Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_47-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_47_020_7.1 : 9 – Actualisation du vote des Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiements (AP/CP)

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure est prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2311-3 er R. 2311-9) et le règlement budgétaire et financier en vigueur à Couesnon Marches de Bretagne.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle se compose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme (études, maîtrise d'œuvre, travaux)

- Des crédits de paiement (CP) : ils déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_47-DE

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, rappelle la délibération 2025_300 en date du 16 décembre 2025 validant les montants d'autorisation de programme et de répartition des crédits de paiement (AP/CP) pour le projet d'extension et réhabilitation du Complexe Sportif Intercommunal situé « La Brionnière » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH :

Libellé AP/CP OP N°307 – réhabilitation complexe sportif « La Brionnière » Maen Roch	**Montant de l'autorisation de programme initiale (AP) TTC**	**Répartition des crédits de paiement (TTC)**				
		CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
	2 792 527 €	88 740 €	159 398 €	1 040 295 €	1 497 526 €	6 568 €

Considérant la nécessité de réviser annuellement les AP/CP, en cohérence avec les études préalables ayant permis d'affiner les montants de l'opération, ainsi que les calendriers de mise en œuvre des travaux, il convient de réviser les montants d'autorisation et d'ajuster la répartition des crédits de paiement.

Aussi, Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose :

- **De valider les montants de l'autorisation de programme et de répartition des crédits de paiement tels qu'ils sont exposés ci-dessous ;**

Libellé AP/CP OP n°307 - réhabilitation complexe sportif La Brionnière TTC	**Montant de l'autorisation de programme initiale (AP)**	**Répartition des crédits de paiement (TTC)**				
		CP 2025	**CP 2026**	**CP 2027**	**CP 2028**	**CP 2029**
	2 792 527 €	88 740,00 €	159 398,00 €	1 040 295,00 €	1 497 526,00 €	6 568,00 €
Crédits consommés		18 152,42 €				
Proposition d'ajustement	2 792 527 €	18 153,00 €	159 398,00 €	1 040 295,00 €	1 497 526,00 €	77 155,00 €

- **De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

